

**Tu es mineur-e isolé-e et tu as entre 15 ans et 18 ans ?**

**Tu as un extrait d'acte de naissance qui prouve ton âge ?**

**Pourtant, pour vérifier ton âge, l'Etat peut exiger d'un médecin  
qu'il te fasse un test osseux du poignet,  
qu'il te regarde les parties génitales,  
qu'il ausculte tes poils.**

**L'Etat peut aussi exiger  
que la police se charge de vérifier ton âge par un interrogatoire.**

**En Ile-et-Vilaine, depuis 2005, cela a été pratiqué  
sur plusieurs dizaines de jeunes mineur-e-s.**

***Cela concerne qui ?***

Les mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s.

***A quoi ça sert ?***

Si tu es déclaré-e mineur-e par l'Etat, tu ne pourras pas être expulsé-e de France  
et le Conseil général d'Ile-et-Vilaine s'occupera de toi.

Mais, si tu es déclaré-e majeur-e, le Conseil général d'Ile-et-Vilaine refusera de s'occuper de toi.  
Tu pourras alors être enfermé-e par la police et même expulsé-e de France.

***Le Conseil général d'Ile-et-Vilaine a toujours agi comme cela ?***

Non, que depuis 2010. Avant, il refusait de tenir compte des tests médicaux car il les jugeait  
« inhumains et dégradants » (Président du Conseil général, *Libération*, 2008)

***Pourquoi le Conseil général d'Ile-et-Vilaine a-t-il changé de politique ?***

Parce qu'il y aurait de plus en plus de mineur-e-s étranger-e-s  
et que cela coûterait trop cher au Conseil général.

***Y en a tant que ça des mineur-e-s étranger-e-s en Ile-et-Vilaine ?***

250 jeunes pour un département d'1 000 000 d'habitant-e-s.

***Donc, pour des raisons financières, le Conseil général d'Ile-et-Vilaine accepte que  
quelques dizaines de mineur-e-s étranger-e-s subissent***

***des « traitements inhumains et dégradants » (Président du conseil général, 2008) ?***

Disons qu'il le tolère parce que ça l'arrange.

***Le nouveau ministre de l'intérieur qui dit que « les français ne se sentent plus chez eux »,  
il doit bien l'aimer la nouvelle politique du Conseil général d'Ile-et-Vilaine, non ?***

Sans doute.

***Le Conseil général d'Ile-et-Vilaine est bien de gauche ?***

On le dit...

Un-e mineur-e étranger-e...  
c'est d'abord un-e mineur-e ?...  
ou c'est d'abord un-e étranger-e ?